



Prangins, le 15 septembre 2021

Aux membres du Conseil  
communal de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mercredi 15 septembre 2021**

Sous la présidence de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, à la salle communale des Morettes, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2021
4. Assermentation de 3 conseiller.ère.s :  
Liliane Gavillet, Sonia Gunton, Walter Hediger
5. Election du 5<sup>e</sup> délégué de la PNR (Police Nyon Région)
6. Communications du Bureau du Conseil
7. Communications de la Municipalité
8. Communications des délégués pour Police Nyon Région (PNR)
9. Communications des délégués pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)
10. Postulat de M. le Conseiller Daniel Bujard  
**Prangins : une véritable politique culturelle**
11. **Interpellation Archives** de Mme la Conseillère Ursula André et de  
M. le Conseiller André Fischer
12. **Interpellation Quel avenir pour la Plage de Promenthoux ?** de MM les  
Conseillers Claude Perret, Claude Favre et Régis Bovy
13. Annonce des préavis à venir
14. Propositions individuelles et divers
15. Contre-appel et paiement des jetons de présence aux absents à la séance du  
25 juin 2021

La PRESIDENTE souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à cette première séance du Conseil communal de la législature 2021-2026.

La PRESIDENTE remercie les conseillères et conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public et la représentante de la presse.

## 1/ Appel

Avec 42 conseiller.ère.s présent.e.s le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 41 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Hayriye Catalkaya, Hélène Dormond-Schlumpf, MM. Samir Abid, Christian Baumgartner, Olivier Binz, Rémy Cochet, Peter Dorenbos, Louis de Bourbon Parme, Karim Kellou.

## 2/ Adoption de l'ordre du jour

La PRESIDENTE annonce la modification de l'ordre du jour comme suit :

L'adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation du 9 juin 2021 et l'élection du suppléant à l'ORPC sont rajoutées aux points 4 & 5, les points suivants en découlent.

Ouverture de la discussion sur cet ordre du jour ainsi modifié.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La PRESIDENTE fait voter l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Vote

**L'ordre du jour, tel que modifié,  
est adopté à l'unanimité.**

## 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2021

La discussion est ouverte.

M. François Krull, à la page 474, souhaite que ses propos soient complétés comme suit, car il n'est pas à disposition pour n'importe quelle tâche : « M. François Krull invite la Municipalité à établir des mesures éducatives tels que des travaux d'intérêt général et se met volontiers à disposition, de façon bénévole, pour encadrer ces jeunes **dans un travail de digitalisation des archives communales** » qu'il considère comme une tâche importante.

Mme la Syndique, à la page 464, souhaite la modification de ses propos comme suit. La phrase qui commence par *Le Canton* doit être remplacée par « **Le Canton est dans l'attente des stratégies régionales de gestion des zones d'activités économiques pour lever le moratoire.** »

Mme la Syndique, à la page 468, au point 13 communications de la Municipalité, rubrique Ressources Humaines, demande que l'information suivante soit complétée comme suit: « Mlle Cheima Dhib commencera comme collaboratrice au Greffe dès le 20 juillet 2021 **avec un contrat à durée déterminée** ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La PRESIDENTE fait voter le procès-verbal de la séance du 25 juin, tel que modifié.

Vote

**Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2021, tel que modifié,  
est accepté par 35 oui, 0 non et 6 abstentions**

**4/ Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du 9 juin 2021**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La PRESIDENTE fait voter le procès-verbal de la séance d'assermentation du 9 juin 2021

Vote

**Le procès-verbal de la séance d'assermentation du 9 juin 2021  
est accepté à l'unanimité**

**5/ Election du suppléant à l'ORPC (Organisation régionale de protection civile)**

Lors de la séance d'assermentation du 9 juin, à la suite d'une erreur de communication de la part de la Préfecture, deux délégués ont été élus au lieu d'un délégué et un suppléant. La PRESIDENTE propose que M. Jacques Auberson, deuxième personne élue, devienne suppléant et que M. Marc Pittet reste délégué. La PRESIDENTE demande à M. Jacques Auberson s'il accepte cette proposition. M. Jacques Auberson accepte d'être suppléant. Personne d'autre ne faisant de proposition, l'Assemblée élit, par applaudissements, M. Jacques Auberson comme suppléant à l'ORPC.

**6/ Assermentation de 2 nouvelles conseillères et d'un nouveau conseiller.**

La PRESIDENTE invite Mmes Liliane Gavillet, Sonia Gunton et M. Walter Hediger à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Les nouvelles conseillères et le nouveau conseiller, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

La PRESIDENTE les remercie et les félicite pour leur engagement et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces asserrmentations, le nombre de conseiller·ère·s présent·e·s passe à 45.

**7/ Election du 5<sup>ème</sup> délégué à la PNR (Police Nyon Région)**

La Présidente souhaite préciser qu'en raison de l'augmentation de la population à Prangins, Police Nyon Région accorde un 5<sup>e</sup> siège à la commune. Il a été décidé d'entente avec les 3 chefs de groupe des 3 partis politiques que ce siège revenait à l'Alliance libérale de Prangins. La PRESIDENTE demande à M. Yvan Buccioli, qui ce soir représente l'ALP, si le parti a un candidat à proposer pour ce poste.

M. Yvan Buccioli propose M. Jacques Auberson. M. Jacques Auberson précise que M. Claude Favre l'a informé qu'ici aussi il s'agit d'un poste de suppléant. Personne d'autre ne faisant de proposition, M. Jacques Auberson accepte le poste de suppléant. L'Assemblée l'élit par applaudissements.

## 8/ Communications du Bureau

S'agissant de la première séance du Conseil de la nouvelle législature, la PRESIDENTE mentionne que les communications seront exceptionnellement plus longues que d'habitude.

La PRESIDENTE informe le Conseil communal de la démission de M. John Kadous pour l'Alternative pranginoise. La PRESIDENTE lit sa lettre de démission.

Le Bureau a contacté M. Aeschmann, chef de groupe de l'Alternative pranginoise, afin de connaître le remplaçant de M. Kadous. Il s'agit de M. Pawel Grabarz qui, ne pouvant pas être présent ce soir, sera assermenté lors de notre séance du 14 octobre prochain.

La PRESIDENTE revient sur les dates qui ont été communiquées pour le dépôt des postulats et des motions lors de l'envoi du Calendrier des activités du Conseil communal pour l'année 2021-2022. La PRESIDENTE fait remarquer que ces dates ont été recommandées pour les raisons suivantes :

*« Premièrement, pour que le bureau ait le temps d'étudier la recevabilité de la proposition (s'assurer que c'est bien une motion ou un postulat) de regarder si le langage est correct et de pouvoir contacter la Préfecture en cas de doute. Deuxièmement, nous voulons envoyer les documents relatifs aux propositions individuelles à tous les conseillers en version papier avec l'ordre du jour pour qu'ils puissent faire leurs recherches, discuter avec leurs collègues et discuter au sein de leurs groupes politiques respectifs pour pouvoir décider, dans des meilleures conditions, s'ils soutiennent la proposition ou non.*

*Comme l'ordre du jour doit être reçu au moins 5 jours avant la séance du Conseil (selon l'article 54 de notre règlement), nous avons besoin d'avoir tous les documents qui vont figurer à l'ordre du jour avant cette date, cas d'urgence excepté bien entendu.*

*Si les motions et postulats nous parviennent après l'envoi de l'ordre du jour, l'auteur de la proposition peut toujours demander une modification de l'ordre du jour pendant la séance même et si cette modification est approuvée par la majorité du Conseil, la proposition sera traitée. Dans ce cas de figure, le postulant ou motionnaire fournira lui-même le texte en format papier à distribuer, s'il le souhaite ou en format électronique à projeter lors de la séance »*

En date du 2 septembre, la Municipalité a déposé 3 préavis au Bureau. La PRESIDENTE communique les noms des commissaires comme suit :

### **Préavis 4 /21 Taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 :**

de l'Entente pranginoise, Mme Marina Parashkevova, M. Claude Favre, M. Marc Pittet.

De l'Alliance libérale de Prangins, Mme Rachel Cavargna-Debluë, M. Jacques Auberson

De l'Alternative pranginoise, Mme Yvonne Brechon, M. Franck Eloi.

Le premier membre de la Commission sera M. Marc Pittet.

La PRESIDENTE précise que les commissions peuvent toujours s'organiser d'elles-mêmes et changer le Président si elles le veulent.

Les deux autres préavis, à savoir le **Préavis 1/21 demandes d'autorisations générales et le préavis 3/21 arrêté d'imposition pour l'année 2022** sont affectés d'office à la Commission des Finances selon article 44 du règlement communal.

La PRESIDENTE informe que le **Préavis 64/21 Règlement de Police** n'a pas pu figurer à l'ordre du jour de ce soir étant donné que 3 des 4 membres restants de la Commission chargée de rapporter sur ce préavis sont excusés ce soir. Ce préavis sera remis à l'ordre du jour de la séance d'octobre.

Le rapport de la Commission qui étudie le **Préavis 68/21 relatif à la demande d'un crédit de construction de CHF 1'900'000.- destiné à financer la création d'un collecteur d'eaux claires au secteur des Abériaux** sera probablement également prêt pour la séance d'octobre.

Finalement, le rapport de la Commission qui étudie le **Préavis 67/21 demande de crédit d'étude de CHF 92'000.- en vue de la requalification de la Place du village** ne sera pas prêt pour la séance d'octobre.

La PRESIDENTE souhaite profiter du début d'une nouvelle législature pour suggérer, surtout aux nouveaux conseiller.ère.s, quelques bons réflexes à avoir lorsqu'on choisit de faire partie d'une commission :

*« A partir de cette législature, à la suite d'un accord entre la Municipalité et le Bureau du Conseil, vous allez recevoir l'information des préavis qui figureront à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil dans la séance qui précède. Il vous sera également communiqué deux dates auxquelles le Municipal concerné sera disponible pour se réunir avec la commission. Dans un souci de fluidifier le travail des commissions, nous souhaitons vous demander de :*

*contacter les autres membres de votre commission dès le lendemain de la séance du Conseil où vous avez appris que vous êtes le premier membre d'une commission et fixer avec eux au moins 4 dates dans les 2 ou 3 semaines qui suivent (quitte à annuler les dernières séances au cas où la commission n'en a pas besoin) et n'oubliez pas de réserver une salle.*

*Lorsqu' on choisit de faire partie d'une commission, il est recommandé de pouvoir disposer d'au moins trois soirées libres dans les 3 ou 4 semaines qui suivent pour pouvoir assister aux séances de la commission.*

*Et finalement, de contacter rapidement le Municipal en charge du préavis pour fixer la première séance où vous avez besoin de sa présence, selon les deux dates*

*proposées, ou de trouver avec lui une autre date, si les deux proposées ne conviennent pas à la Commission »*

La **PRESIDENTE** informe que M. le Préfet, Olivier Fargeon, a confirmé la bonne tenue des dossiers du Bureau du Conseil communal lors de sa visite le 19 janvier 2021.

Pour terminer, la **PRESIDENTE** demande au Conseil communal de réserver la date du mercredi 9 novembre 2022 pour la séance du Conseil et du lundi 1<sup>er</sup> novembre pour la séance du Bureau. Il s'agit d'une nouvelle date qui sera rajoutée sur le nouveau calendrier des activités du Conseil communal qui sera envoyé avec l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

## **9/ Communications de la Municipalité**

**Mme Dominique-Ella Christin**, Syndique (administration générale et relations extérieures, urbanisme)

Mme la Syndique remercie la Présidente d'avoir, jusqu'à nouvel ordre, décidé de placer les communications de la Municipalité après celles du Bureau. Afin que toute ambiguïté soit levée, Mme la Syndique précise que la Municipalité souhaite conserver la liberté de communiquer sur tous les sujets et précise qu'il se peut que la Municipalité communique sur les mêmes sujets que ceux qui feront l'objet d'un postulat ou d'une motion qui seront traités plus loin lors de la séance. De ce fait, peut-être que le Conseil choisira de remettre les communications de la Municipalité en fin de séance.

Mme la Syndique a également pris note de la demande de la Présidente de limiter la durée des interventions de Municipalité à 15 à 20 minutes. Mme La Syndique remarque que cela représente seulement 3 à 4 minutes par Municipal, ce qui est court, mais la Municipalité va essayer de s'y tenir et rajoute que si les conseiller.ère.s ont besoin de plus d'information, ils peuvent aborder les Municipaux en fin de séance.

Mme la Syndique présente la répartition des directions (cf. annexe). Mme la Syndique aimerait souligner que la Municipalité travaille de manière très harmonieuse. Elle s'est déjà réunie de nombreuses fois en dehors des séances ordinaires de la Municipalité, qui ont lieu systématiquement tous les lundis entre 14H00 et 19H00. Ainsi 6 séances extraordinaires ont eu lieu, 3 avant le début de la législature et 3 après, notamment pour mettre sur pied les différents préavis qui ont déjà été soumis au Conseil et qui nécessitent des discussions hors séances de la Municipalité, comme le préavis 2/21 taux d'imposition et le préavis 4/21 taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.

**Mme Alice Durgnat Levi** a repris le service de l'environnement et elle est aussi en charge des affaires sociales de l'enfance et de la jeunesse. Mme Alice Durgnat Levi est également Vice-Présidente et M. Igor Diakoff second Vice-Président.

**M. Igor Diakoff** a gardé les bâtiments dans sa direction et a repris la sécurité qui avant était sous la direction de Mme Alice Durnat Levi. Il a aussi conservé la direction du service culturel et des sociétés locales qui lui tiennent très à cœur.

**M. Jean de Wolff de Moorsel**, nouveau municipal, a sous sa direction la finance, l'informatique, les ressources humaines et le contrôle des habitants. Il a aussi deux offices, qui ne sont pas des services, les transports publics et la naturalisation.

**M. Jean-Marc Bettems**, également nouveau municipal, a sous sa direction les travaux publics, la déchetterie et la voirie. C'est un seul service qui est important et qui va émettre beaucoup de préavis. La charge de travail va donc être importante ce qui justifie ce seul service.

Mme la Syndique explique qu'une répartition plus équitable qu'avant de la charge de travail de chacune des directions a été recherchée, ce qui permettra de travailler dans une ambiance plus harmonieuse au sein de l'équipe municipale.

Autre information, Mme la Syndique communique sur la création d'une commission consultative pour les projets de la Municipalité. C'est une commission qui a été délibérément formée de pranginois qui ne sont pas membres du Conseil communal mais qui pour la plupart d'entre eux connaissent le processus politique. Il y a par exemple les anciens conseillers tels que M. Daniel Friedli, M. Reynald Pasche et Mme Marie Van Leckwyck. Ils vont pouvoir conseiller sur tous les projets de la Municipalité avec un regard particulier par rapport à l'impact climatique qui se retrouve dans l'ensemble des projets. La date à laquelle cette commission sera réunie a déjà été fixée, afin de donner des orientations par rapport aux différents éléments des projets déjà existants au sein de la Municipalité.

Dernière information qui relève du service de l'urbanisme. En réponse à une véritable demande de la part du Conseil communal, la Municipalité a mandaté une entreprise réaliser une étude plus poussée pour des aménagements sûrs et adaptés en faveur des piétons et des cycles sur le territoire communal. L'idée est d'avoir une vision globale sur le territoire afin que les infrastructures qui sont planifiées, type la future passerelle, soient intégrées à tout un réseau bien marqué pour rendre plus agréables les déplacements à pied ou à vélo sur tout le territoire pranginois.

La parole est donnée aux autres Municipaux.

**Mme Alice Durnat-Levi**, Municipale (environnement, affaires sociales, enfance & jeunesse)

#### Centre d'animation

L'événement marquant pour ce service en début de législature est l'ouverture prochaine du centre d'animation pour lequel un flyer a été distribué à toute la population pranginoise et qui a fait l'objet d'un communiqué de presse. Le service travaille sur ce projet depuis une année et a communiqué de nombreuses fois à ce sujet lors des séances du Conseil de la législature précédente. Le projet a abouti. Les nouveaux collaborateurs ont été engagés et ont commencé aujourd'hui même. Ils ont maintenant 3 semaines pour préparer l'ouverture du centre qui aura lieu le 9 octobre prochain. Le centre sera ouvert les mercredis-vendredis et samedis pour les jeunes de 13 à 17 ans. L'ouverture de ce nouvel espace de rencontre s'inscrit dans le cadre d'un projet pilote qui durera d'octobre à décembre 2021 pour lequel le Conseil a accepté un budget de fonctionnement et une nouvelle ligne sera

rajoutée au budget 2022. A l'issue de cette période d'essai, un premier bilan et une réflexion seront effectués par la Municipalité sur la viabilité du projet et son utilité pour la population pranginoise. Cette solution traduit la volonté politique de proposer une offre attractive, accessible au plus grand nombre, dans un encadrement de qualité.

### Enseignement

Mme Alice Durnat Levi signale que la rentrée scolaire et parascolaire s'est faite de manière plus sereine qu'en 2020, une certaine expérience ayant été acquise dans la gestion des dispositions sanitaires à respecter. La commune est également très heureuse de signaler qu'une des 3 classes libres à Combe 2 a été mise à disposition de la Fondation de Vernand qui s'occupe d'enfants autistes. Tout se passe très bien. La commune de Prangins est très contente de pouvoir participer à la volonté d'intégration que l'Etat de Vaud manifeste dans sa politique pour l'enseignement.

### Manifestations

Contrairement à 2020, les manifestations annuelles ont été maintenues dont la fête au village ainsi que l'accueil des nouveaux habitants. En octobre aura lieu, dans une version allégée, un goûter thématique pour les seniors. Il y a déjà beaucoup d'inscriptions, ce qui prouve qu'il était important de maintenir cette manifestation.

### Environnement

#### **Préavis 29/18 Travaux forestiers et réfection des berges de la Promenthouse**

Sujet souvent abordé au Conseil communal par Mme Dominique-Ella Christin, précédemment en charge de l'environnement dont le résumé se trouve dans le procès-verbal de la séance précédente. Mme Alice Durnat Levi informe que les travaux vont enfin débuter in extremis, fin septembre, pour une durée de deux mois et juste à temps pour permettre la migration des truites. Normalement, il ne devrait plus y avoir de travaux après le 15 octobre, mais le garde-pêche a émis une dérogation. La Promenthouse est un cours d'eau phare dans le district pour la migration des truites qui est une espèce menacée.

#### **Subvention-climat**

Autre sujet, également repris sur le site internet de la commune, le plafond du fond subvention-climat a été atteint. Petit rappel pour les nouveaux conseiller.ère.s, ce fond est alimenté par la taxe communale liée à la distribution de l'électricité. Ce fond accorde des subventions pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cette taxe génère environ CHF 200'000.- par an. Le plafond de ce fond a déjà été atteint avec 212 demandes à fin juillet par rapport à 294 pour toute l'année 2020. Il a donc fallu clore l'octroi de ces subventions au 23 août, pour se donner un délai pour répondre aux demandes en cours. Mme Alice Durnat Levi informe qu'il y aura sûrement un dépassement qui sera quand même assez conséquent. Il y aura donc moins d'argent à disposition en 2022. Le montant de ce dépassement sera communiqué dès qu'une vision plus claire pourra être obtenue. Mme Alice Durnat Levi précise qu'un système de suivi avait bien été mis en place. Cependant, en raison d'une erreur de saisie des données, il a été constaté début juillet que le plafond avait déjà été atteint.

#### **Cyclomania – une initiative de PRO VELO SUISSE**

Les communes de Nyon, Prangins et Gland se sont associées dans l'idée de favoriser le vélo comme mode de déplacement. Un défi est lancé aux habitants de



ces communes de se déplacer le plus possible à vélo pendant tout le mois de septembre. Après avoir téléchargé l'application, on enregistre les trajets effectués à vélo. A la clé, des tirages au sort et des cadeaux. Les données de mobilité saisies seront mises à disposition des communes participantes, afin d'aider à planifier ce mode de transport de manière conviviale.

**M. Igor Diakoff**, Municipal (bâtiments, sécurité, culture & sociétés locales)

#### Culture

Le 2 juillet 2021 a eu lieu un récital organisé par et avec M. Bogdan Zvoristeanu, Premier violon de l'Orchestre Suisse romande. Seules 33 personnes y ont assisté, malgré la publicité faite sur les réseaux sociaux. La faute au match de football Suisse-Belgique qui a eu lieu le même soir ?

*Prangins Baroque*. Ce festival de grande qualité a eu lieu du 6 au 12 septembre, sous la houlette artistique de Mme Marijana Mijanovic, également très active Mme Chantal Lauper et Patricia Piller, directrice du comité. M. Igor Diakoff souhaite remercier chaleureusement ces personnes pour le travail gigantesque qu'elles ont accompli. L'événement a connu un grand succès. Les 3 concerts affichaient complet. La présentation pour la jeunesse ici-même, à la Salle des Morettes, a également été très réussie et a généré beaucoup d'interaction entre les participants et le maître à danser. Des reflets filmés devraient se trouver sur YouTube. M. Igor Diakoff prie de s'adresser à Mmes Mijanovic et Lauper pour de plus amples renseignements

#### Société de Développement de Prangins

Le 9 septembre a eu lieu la sortie des aînés : la commune soutient cet événement très populaire auprès des aînés en finançant, en particulier, le ticket des participants qui ne sont pas membres de la SDP, soit approximativement la moitié des participants,

M. Igor Diakoff souhaite remercier le président, M. Olivier Monge, et les membres de l'USL (union des sociétés locales) ainsi que les sociétés locales non affiliées pour l'organisation de la fête au village qui a rencontré un grand succès. La fête s'est déroulée pour la première fois sur le parking du Fossé. Cet emplacement a été salué par tous comme étant une très bonne idée.

**M. Jean de Wolff de Moorsel**, Municipal (finance, informatique, ressources humaines, contrôle des habitants)

#### Dépassements budgétaires

M. Jean de Wolff de Moorsel annonce deux dépassements budgétaires. Le premier dépassement avait déjà été annoncé en décembre par le Syndic, il s'agit de l'achat de 11 ordinateurs portables pour permettre aux collaborateurs de faire du télétravail. Ce dépassement concerne 2021 et non 2020, il est d'un montant de CHF 28'624.- Le deuxième concerne le remplacement de pièces défectueuses. La Municipalité, dans sa séance du 5 juillet, a décidé d'engager une dépense non budgétée pour un cas d'urgence et imprévu d'un montant de CHF 32'628.- pour le remplacement de pièces défectueuses de la pompe à chaleur dans le bâtiment Combe 2. M. Jean de Wolff de Moorsel précise que les dépassements sont toujours

d'abord annoncés à la commission des finances (dans ce cas précis le 28 juillet) et sont ensuite communiqués au Conseil.

**Postulat de M. Sébastien Rumley Ligne 805 – assez de fatalisme**

Ce postulat, déposé par M. Sébastien Rumley en date du 18 mai 2021, est en traitement aux TPN. Une réponse est promise pour la séance du 14 octobre.

Informatique

Mr Jean de Wolff informe le Conseil de la situation de la sécurité de la Commune de Prangins et des mesures prises afin de la garantir.

**M. Jean-Marc Bettems**, Municipal (travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)

M. Jean-Marc Bettems présente le projet de révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux comme suit :

« *Les taxes affectées permettront de financer*

1. *Les travaux d'entretien et de construction des canalisations et collecteurs, qui relèvent de mon service*
2. *L'épuration et la régionalisation des eaux, qui relèvent du service d'Alice Durnat Levi. Cette révision est nécessaire et doit permettre de financer les prochains travaux urgents relatifs aux canalisations et de modifier la perception de ces taxes. L'article 60a de la loi fédérale sur la protection des eaux du 1.1.2017 exige que le montant plafond doit comprendre l'ensemble des coûts liés à l'épuration. Les cantons veillent à ce que les coûts de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations d'évacuation et d'épuration soient mis à la charge de ceux qui sont à l'origine de l'apport de ces eaux à traiter.*  
*La révision du PGEE s'inscrit dans cet objectif qui n'est à l'heure actuelle que partiellement appliqué. L'objectif est de :*
  - *disposer d'un PGEE révisé au plus tard pour 2024*
  - *d'avoir fait le choix de la future STEP pour 2023*
  - *d'être raccordé à cette STEP pour 2028*

*Les coûts effectifs d'exploitation doivent être connus en 2024 pour les canalisations et en 2029 pour l'épuration des eaux.*

*Pour les 3 prochaines années, 2022-2023-2024, des taxes provisoires doivent être introduites. Dès 2024, elles seront consolidées avec l'entrée en vigueur du nouveau PGEE.*

*Les taxes comprendront à titre provisoire pour 2022, 2023, 2024 :*

1. *Nouvelle taxe pour l'épuration des eaux*
2. *Nouvelle taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU (eaux usées)*
3. *Nouvelle taxe annuelle d'entretien des collecteurs EC (eaux claires)»*

L'autre information concerne la journée communautaire « citoyenneté » avec l'entreprise GSK baptisée *Orange Day* qui se pratiquait déjà avec l'entreprise précédente, NOVARTIS.

*« La journée va se dérouler comme suit :*

*Accueil café-croissants de la première équipe de 20 personnes d'une ligne de production à 9h30 au dépôt de la voirie.*

*10h00 départ à pied sur la zone 2 « Bois-des-Âges » pour le nettoyage de la forêt et arrachage de plantes envahissantes jusqu'à 13h00, fin des travaux pour la 1er équipe et retour sur site GSK.*

*Accueil de la 2ème équipe de 20 personnes, directement sur place « Bois de l'aérodrome » à 14h00, nettoyage de la forêt et arrachage de plantes envahissantes jusqu'à 16h30, puis retour au dépôt de la voirie pour un apéritif.*

*Cette journée dédiée au soin de l'environnement est fort appréciée. Nous remercions vivement l'entreprise GSK pour leur contribution à cette cause. Elle s'inscrit dans une volonté municipale de faire participer la population et d'autres organismes installés dans la Commune pour de telles initiatives. »*

#### **10/ Communications des délégués pour Police Nyon Région**

M. Claude Favre précise qu'il n'y a pas d'information, la première assemblée ayant lieu la semaine du 20 septembre.

#### **11/ Communications des délégués pour le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)**

Mme Clotilde Vulliemin informe qu'une seule séance a eu lieu, le 8 juillet, qui était une séance d'assermentation des membres du Conseil intercommunal et c'est Mme Anne Stiefel de Begnins qui a été élue présidente. La prochaine séance aura lieu le 29 septembre.

#### **12/ Postulat Daniel Bujard. Prangins : une véritable politique culturelle**

La PRESIDENTE passe la parole à M. Daniel Bujard pour le développement de son postulat (cf.annexe).

L'objectif principal de ce postulat est de susciter le débat. L'Alternative pranginoise, que M. Daniel Bujard représente, considère que la politique culturelle menée à ce jour est insuffisante. En effet, les rendez-vous culturels qui ont été proposés à la population pranginoise ont été assez rares durant la dernière législature. Ceci est dommage dans la mesure où les possibilités de la commune de Prangins sont énormes. M. Daniel Bujard mentionne dans son postulat les synergies possibles avec le Musée National et l'optimisation de la salle des Morettes. M. Daniel Bujard rappelle que le budget est existant et qu'il a été sauvé in extremis sous sa présidence lors du Conseil du mois de décembre 2020. Ce budget doit, de son point de vue, aller dans le sens d'une variation de l'offre et des genres, également expliqués dans le postulat. M. Daniel Bujard prend exemple sur les communes environnantes telles que Gland avec son programme pour 2021-2022 au Théâtre de Grand-Champ. M. Daniel Bujard attend que le Conseil le soutienne dans sa démarche, mais il voudrait aussi expliquer qu'à travers cette

action, il souhaite réactiver le comité culturel qui existait encore il y a 5 ans et qui a disparu pour des raisons qui n'ont jamais vraiment été expliquées. M. Daniel Bujard demande selon l'article 66 du règlement du Conseil que ce postulat soit envoyé directement à la Municipalité qui aura un délai de 6 mois pour y apporter une réponse.

La PRESIDENTE s'adresse à la Municipalité pour savoir s'il y a des commentaires.

Mme la Syndique informe qu'il n'y a pas de commentaire.

La Présidente explique pour les nouveaux conseillers que pour envoyer un postulat ou une motion en examen à une commission, le soutien 1/5 des membres du Conseil est requis et la majorité simple pour envoyer directement à la Municipalité.

M. Yvan Buccioli demande la parole. Il souhaite proposer au Conseil de renvoyer ce postulat à une commission pour une prise en considération avant qu'il soit renvoyé à la Municipalité. Il estime que la prérogative n'est pas que celle du postulant.

M. Daniel Bujard aimerait que la recevabilité de la demande de M. Yvan Buccioli soit éclaircie, car son souhait à lui est de renvoyer son postulat directement à la Municipalité.

La séance est suspendue pour délibération pendant 10 minutes.

La PRESIDENTE demande au Conseil de voter pour le renvoi du postulat à une commission qui va préavis sur la prise en considération ou non de ce postulat. Ensuite, le Conseil vote pour l'envoi directement à la Municipalité. Le renvoi à une commission a récolté la majorité des votes du Conseil avec 25 voix.

M. Sébastien Rumley demande la parole pour faire remarquer qu'une fois de plus le règlement du Conseil communal n'apporte pas de réponse claire aux questionnements et qu'il mérite une révision.

### **13/ Interpellation 67/21 de Mme Ursula André et de M. André Fischer**

La PRESIDENTE passe la parole à Mme Ursula André et M. André Fischer pour le développement de leur interpellation.

Souhaitant consulter les archives, Mme Ursula André et M. André Fischer ont été confrontés au fait que l'ancien archiviste, M. Jean-Pierre Humm, est parti à la retraite alors que la société, qui va reprendre l'archivage, n'est pas encore entrée en fonction.

Cette interpellation a donc pour but d'obtenir les informations suivantes (cf. annexe) :

- à quelle date le nouveau mandataire sera opérationnel
- à qui doit-on adresser la demande de consultation des archives: à la Municipalité ou directement à l'entreprise
- connaître les coûts de l'archiviste actuel, qui ne sont pas détaillés dans le budget actuel
- connaître les coûts du nouveau mandataire ainsi que la position comptable
- connaître le montant alloué dans le budget 2021

La PRESIDENTE rappelle que selon l'article 67 du règlement du Conseil, pour être acceptée, une interpellation doit recueillir le vote de 5 conseillers minimum. Deux conseillers ayant déjà signé l'interpellation, il manque 3 votes.

L'Assemblée vote. L'interpellation est prise en considération et la Municipalité doit répondre immédiatement ou à la séance suivante. Mme la Syndique annonce que la Municipalité répondra par écrit, comme il est d'usage, pour la prochaine séance.

#### **14/ Interpellation Plage de MM. Claude Perret, Claude Favre et Régis Bovy**

La PRESIDENTE passe la parole à MM. Claude Favre, Claude Perret et Régis Bovy pour le développement de leur interpellation.

M. Claude Perret informe que toute l'argumentation et les questions se trouvent dans l'interpellation (cf. annexe).

M. Claude Perret propose de passer directement au vote.

L'interpellation ayant été signée par 3 conseillers, il faut encore 2 votes pour être prise en considération. L'Assemblée vote. L'interpellation est prise en considération. La Municipalité répondra par écrit et transmettra la réponse pour la prochaine séance.

#### **15/ Annonce des préavis à venir**

Mme la Syndique annonce que d'ici fin décembre, 3 nouveaux préavis seront déposés :

- Le préavis du budget 2022
- Le préavis du plafond d'endettement et plafond risque de cautionnement
- Le préavis sur la révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, un préavis mené conjointement par le service de l'environnement et le service des travaux publics, déchets, voirie et espaces verts.

#### **16/ Propositions individuelles et divers**

M. Jacques Auberson souhaite remercier M. Daniel Bujard pour la parfaite organisation du repas du Conseil du 25 juin dernier à l'Aérodrome de Prangins. Applaudissements de l'Assemblée.

M. Jacques Auberson attendait une réponse dans les communications de la Municipalité sur le passage en zone 30 de certains quartiers (prochainement quartier des Mélèzes) Tout au long de l'été, M. Jacques Auberson a pu constater le passage à grandes vitesses de véhicules au chemin de la Tuilière et au chemin

Sous-les-Bois. La construction d'un EMS qui devrait, sous réserve d'acceptation du Conseil, se faire dans ce quartier va encore augmenter la fréquence de véhicules et de camions notamment. M. Jacques Auberson demande si la Municipalité prévoit de mettre ce quartier en zone 30. (Mme Marie-Josée Rigby avait déjà en son temps déposé une pétition dans ce sens) ou si M. Jacques Auberson doit émettre un postulat, une motion ou une interpellation pour avoir une réponse à sa question.

Monsieur Claude Favre rebondit sur le propos de M. Jacques Auberson. Selon lui, d'autres quartiers sont également sous pression dont le chemin de la Chenalette et des Jacquines. M. Claude Favre estime du reste que toute la commune devrait être mise en zone 30.

M. Claude Perret s'interroge sur le fait que l'Auberge communale n'accorde plus d'espace simplement pour des consommations comme c'était le cas anciennement. Il souhaite savoir si c'est normal qu'on ne puisse plus trouver de table à l'Auberge communale pour consommer un verre en fin de soirée.

M. Daniel Bujard a une question à l'attention de M. Jean de Wolff de Moorsel. Il s'inquiète de savoir s'il y a un risque d'accident informatique pendant la période de transition entre l'ancien et le nouveau prestataire. M. Jean de Wolff de Moorsel informe que personne n'est à l'abri d'un accident informatique. Comme dans beaucoup de catastrophes et d'accidents, la cause est souvent liée au facteur humain, qui ici aussi est le plus grand risque. Lors de la phase de transition, on va se retrouver avec deux systèmes parallèles pendant quelques mois, donc avec un risque double si les deux prestataires devaient être la cible d'attaques. Cette phase se fera de janvier à mars, après cela l'ancien fournisseur disparaît et nos données seront effacées le 4 avril 2022 sur son serveur.

M. Daniel Bujard s'adresse à M. Jean-Marc Bettems. Il aimerait savoir si le calendrier annoncé pour la révision du PGEE, qui semble très serré, pourra être tenu pour des travaux aussi conséquents. M. Jean-Marc Bettems informe que la Municipalité va tout mettre en œuvre afin que ce calendrier soit respecté

Mme Clotilde Vuillemin a une question concernant deux places de parking qui ont été supprimées devant le Café des Alpes afin d'y installer un grand bac à fleurs. Les voisins demandent pourquoi ces places ont été supprimées. Mme la Syndique informe qu'une procédure usuelle a été suivie pour supprimer la place de parking – car il ne s'agit que d'une place mais que 3 voitures se garaient sur ces deux places. La Municipalité a reçu les habitants directement concernés du chemin de Trembley et du début de la rue des Alpes lors de deux séances d'information, une sur place et une dans le bâtiment de commune pour les informer de la volonté de supprimer cette place de parking. Ensuite, cette décision a fait l'objet d'une publication dans la feuille d'avis officielle. Cette décision aurait pu être contestée par ces voisins qui avaient été informés, avant la publication, de leur droit d'opposition. Fort heureusement, la disparition de cette place n'a pas été contestée. Parallèlement, la Municipalité a promis aux habitants concernés qu'elle allait étudier le chemin de Trembley qui part depuis le début de la rue des Alpes jusqu'au chemin de la Combe afin d'y améliorer la sécurité et les déplacements à pied et à vélo. Toute cette démarche va se faire en collaboration avec les personnes qui habitent dans cette rue. Une première réunion d'information est prévue début octobre.

M. Sébastien Rumley aimerait revenir sur l'intervention de M. Daniel Bujard relative au risque de piratage informatique : « *J'ai des collègues qui ont un peu fouillé le sujet et il se trouve qu'à Rolle le serveur de messagerie avait été attaqué car il n'avait pas été mis à jour. Résultat, les employés de la commune avaient tous leurs emails dans la nature. C'est quelque chose qui peut potentiellement arriver à chacun d'entre nous. Réfléchissez, si vous avez des documents dans vos boîtes emails que vous ne voudriez pas retrouver dans la nature par exemple les secrets de commissions* »

M. Vanni Vogel pose la question de l'utilité d'avoir, à la sortie d'une zone 50 km, une zone limitée à 70 km qui commence au carrefour des Abériaux, après les feux, et qui se prolonge sur 50 m sur la Route Suisse en direction de Gland avant de passer à 80 km. Cela lui semble totalement aberrant.

M. André Fischer souhaite intervenir suite à la communication de la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 25 juin qui traite de la gestion différenciée et de la stratégie globale d'aménagements paysagers pour les espaces publics comme suit (cf. annexe):

*« Le rapport de la Municipalité présente des exemples de mise en œuvre. Il est très théorique et j'ai l'impression très personnelle et subjective qu'il n'est pas l'œuvre de personnes présentes sur le terrain.*

*J'ai relevé des erreurs (cf. annexe)*

#### **Parking des Abériaux**

*Il est fait mention d'un sol en résine dans les petites bordures entourant les arbres et séparant les places de parc. Ce sol n'est pas en résine. Il s'agit d'un agrégat perméable, l'eau de pluie s'écoule dans le sol. La couche de terre n'est que de 30 cm à ces endroits. Toutes les plantations n'ont pas résisté au piétinement des occupants de véhicules. Au final, on se retrouvait avec un sol nu, boueux par temps de pluie. Envisager une plantation à feuillage persistant n'est pas réaliste.*

#### **Parking des fossés**

*Les gazons ne sont pas intensifs, on n'utilise pas d'engrais. Ce qui n'empêche pas de suivre la recommandation de végétation spontanée.*

#### **Route de l'Etraz**

*Trottoirs doublement goudronnés. Il faut savoir que la partie goudronnée entre les murs et la bordure du trottoir est privée. Les propriétaires ont recouru à la méthode simple. Les aménagements en réseau écologique de bord de route et de trottoirs sont difficilement réalisables sur le génie civil et il faut respecter une sécurité de 1.5 m d'entretien. Les bords de route et chemins privés sont déjà souvent entretenus par le service communal.*

#### **Rond-point des Mélèzes**

*Les habitants du quartier le trouvent très joli. Des goûts et des couleurs !*

#### **Rue de la Gare**

*Berme routière. En 2012, le service technique avait proposé un projet d'étang et de rivière sèche. M Perret, municipal en charge des espaces verts s'y était opposé.*

*La création d'une chambre en sous-sol a changé la donne. C'est un ouvrage des services industriels.*

*Les employés de la voirie se sont motivés avec plaisir pour cet aménagement et se sont adaptés à l'ouvrage et surtout à son accès qui est régulé par les SI.*

*Au final, création de la rivière sèche et pose de plantes horticoles.*

### **Talus CFF, Redoute**

*Comme évoqué plus haut, la loi sur les routes exige une zone de sécurité de 1,5 m.*

*Et le talus appartient au CFF.*

### **Vallon des fossés, étang**

*Étang avec végétation invasive ? La réalité du terrain n'est pas si simple. Cette végétation sert de refuge aux canards et les protège des attaques de hérons. Le garde-faune de Prangins salue ces plantations. Il vaudrait la peine de lui demander son avis.*

*Nous avons la chance d'avoir à la voirie un chef de service compétent et des employés motivés. Ils s'identifient souvent avec leurs créations personnelles. Le plaisir de créer librement crée une saine émulation entre eux. »*

Un article paru dans le journal La Côte du 17 mai interpelle M. André Fischer  
**« Prangins sait où bâtir son EMS »** (cf. annexe)

*« Il a été décidé en son temps que les documents tels que préavis, rapports de commission ne sont pas distribués à la presse avant la séance du Conseil communal.*

*Et pour ce projet d'EMS, la Municipalité de Prangins enfreint de manière crasse le statu quo.*

*L'endroit est choisi, le montant est de 15 millions de francs et la gestion serait confiée à la fondation du Midi. On nous explique que la réponse en cas d'opposition est déjà prête !!!!!*

*Mais ce qui n'est pas admissible, le Conseil n'est pas au courant.*

*A cet instant, aucun préavis n'a été déposé.*

*Je suis membre de la défunte commission consultative des bâtiments. Nous sommes tenus au devoir de réserve, les discussions sont confidentielles et un membre de la commission qui divulguerait des informations est passible de poursuite pénale.*

*Je dépose donc une simple question pour comprendre ce 2 poids, 2 mesures. »*

M. Igor Diakoff, en réponse à M. André Fischer, signale que la presse a été informée il y a fort longtemps dans le cadre des séances du Conseil auxquelles elle participe. Il avait à l'époque répondu à l'interpellation de M. Claude Favre en juin 2019 qui demandait d'envisager un autre emplacement. Toute une démarche a été faite. Une rencontre a même eu lieu avec Mme Rebecca Ruiz (conseillère d'Etat et cheffe du département de la santé et de l'action sociale) Toutes les informations à ce sujet peuvent être facilement retrouvées dans les différents procès-verbaux. M. Igor Diakoff ne comprend dès lors pas la question de M. André Fischer.

M. Léo Durgnat s'adresse à Mme la Syndique. Il aimerait savoir comment sont choisis les membres de la commission consultative. Mme la Syndique répond que les membres de cette commission ont été choisis en premier lieu en dehors du



Conseil communal afin qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt. Des Pranginois ont bien sûr été choisis et aussi des personnes qui connaissent le processus politique. Ils ont aussi été choisis pour leur intérêt et leurs connaissances dans les différents domaines où les projets de la Municipalité vont évoluer. Ainsi M. Daniel Friedli, pour ces compétences en matière de finance et en matière d'énergies renouvelables, le Président de PRO VELO pour les projets de mobilité douce et Mme Marie Van Leckwyck pour ses connaissances en matière d'environnement. La commission compte actuellement 6 à 7 membres. Le nombre peut varier et les membres pourront également changer au cours de la législature. L'idée est d'avoir la possibilité de consulter la population pour les projets en cours à Prangins.

Mme la Syndique, pour répondre aux inquiétudes de M. André Fischer, rappelle que l'objectif de la communication, qui avait été faite en fin de législature, était d'exposer au Conseil communal l'idée de la stratégie globale d'aménagements paysagers pour les espaces publics communaux selon un concept de gestion différenciée. Le service de l'urbanisme aimerait poursuivre cette stratégie de gestion différenciée dans le but de végétaliser les espaces de voirie afin de permettre une plus grande perméabilité du sol et de favoriser autant que possible la biodiversité sur le territoire communal. Le service voirie et espaces verts du service technique communal sera associé à la finalisation de ce plan de gestion puis sera responsable de son implémentation. Les photos qui ont accompagné cette information étaient destinées à illustrer ce qu'est une gestion différenciée et non à montrer ce qui allait être réalisé à tel ou tel endroit.

M. Claude Favre souhaite savoir si une réponse sera donnée prochainement à sa demande, ainsi qu'à celle de M. Jacques Auberson concernant certains quartiers qui devraient, selon eux, être mis en zone 30. La planification de la mobilité étant maintenant sous la direction de l'urbanisme, Mme la Syndique répond que la Municipalité est bien sûr à l'écoute de la population, mais il faut également savoir que pour qu'un secteur soit mis en zone 30, il y a des conditions dictées par la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) qui doivent être respectées. La Municipalité a la volonté de rendre toute la commune plus accueillante pour la mobilité douce, piétons et vélos et que c'est bien sûr plus facile si on ralentit les véhicules. Mme la Syndique a pris note des quartiers mentionnés par MM. Jacques Auberson et Claude Favre et ils seront potentiellement pris en compte en plus de ceux déjà implémentés sur lesquels M. Denys Chevalier a amplement communiqué dans la législature précédente (ex. Mèlèzes).

M. Philippe Humm aimerait connaître la situation après la suppression qu'il qualifie de « punitive » du service PubliBike lors de la sortie de Prangins de Région Nyon. Il se réfère également à la volonté affichée de la Municipalité de réinstaurer à tout prix ce service. M. Philippe Humm souhaite savoir si un dialogue a été renoué. Mme Alice Durnat Levi rappelle ici que la mobilité relève de différentes directions : la planification revient à l'urbanisme, la mise en œuvre à la voirie, la sensibilisation et la promotion au service de l'environnement. Mme Alice Durnat Levi travaille à renouer un dialogue avec Région de Nyon mais ne pense pas qu'une solution dans l'immédiat, ni dans un futur proche pourra être trouvée. Il va probablement falloir explorer d'autres pistes, comme l'a fait la commune d'Aubonne. Mme Alice Durnat Levi lance un appel à qui voudra se pencher sur ce sujet et accueille avec grand plaisir toute suggestion.

M. Walter Hediger abonde dans le sens de M. André Fischer en rapport au projet de gestion différenciée que la Municipalité souhaite implémenter. Il trouve scandaleux que l'on veuille détruire des aménagements qui plaisent à la population au nom de la « *sacro-sainte biodiversité* » et cela, de plus, aux frais du contribuable.

M. Blaise Cartier salue la création de plus de places de parking pour vélos ainsi que des places pour vélos cargo à la Plage de Promenthoux. M. Blaise Cartier fait cependant remarquer que ces places marquées *vélo cargo* ne peuvent pas recevoir ce type de vélo qui est plus long qu'un vélo normal. M. Blaise Cartier regrette que des réalisations soient faites sans une vraie réflexion préalable.

#### 17/ Contre-appel et paiement des jetons de présence.

La présence est de 45 conseillers. La séance se termine à 21H50.

### CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



La Présidente  
Giovanna Bachmann



La Secrétaire  
Dominique Rogers

Annexes : ment.

## REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026



**Direction : ADMINISTRATION GENERALE & RELATIONS EXTERIEURES, URBANISME**

*Service Administration générale & relations extérieures  
Service Urbanisme*

**Responsable : Mme Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique**  
*Parti: Entente Pranginoise*

- **Administration générale & relations extérieures**
  - Secrétariat municipal (greffe), gestion des séances de Municipalité, suivi des décisions
  - Services de l'administration communale : relations et coordination
  - Conseil communal : relations
  - Assurances
  - Archives
  - Communication : relations publiques, relations médias, politique et supports de communication
  - Economie : relations entreprises, économie de proximité et politique touristique
  - Terrains : achat, suivi des droits de superficie et baux à ferme
- **Urbanisme**
  - Aménagement du territoire : planification et coordination de l'urbanisation, de la mobilité, de l'environnement et du paysage
  - Elaboration de la stratégie en matière de mobilité, planification des modes de déplacements, de leurs infrastructures et du stationnement
  - Conception des projets d'espaces publics (mobilité, places, aménagements paysagers) ; choix du mobilier urbain
  - Préservation et valorisation du patrimoine bâti et paysager
  - Gestion de la police des constructions, abattage d'arbres

**Représentations :** AG de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), AG du Service Technique Intercommunal (STI)

**Remplaçant : M. Jean de WOLFF**

## REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026



**Direction : ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE**

*Service Environnement*

*Service Affaires sociales, enfance & jeunesse*

**Responsable : Mme Alice DURNAT LEVI**

*Parti : Alternative Pranginoise*

- **Environnement**

- Energies et coordination de la politique climatique
- Environnement urbain et rural: bruit, air, eaux, station d'épuration (STEP)
- Ressources et patrimoine naturels: jardins familiaux, forêts, cours d'eau, corridors biologiques
- Port des Abériaux
- Sensibilisation de la population: biodiversité, déchets, mobilité sobre en carbone
- Vélos et véhicules partagés

- **Affaires sociales**

- Aînés
- Aide au logement
- Aides et subventions
- Relations paroisse
- Intégration

- **Enfance et jeunesse**

- Relations et coordination avec l'école et partenaires scolaires
- Accueil petite enfance
- Accueil parascolaire et relations réseau
- Politique jeunesse

**Représentations :** CA de la Société Electrique Intercommunale (SEIC), CoDir de la Déchetterie Intercommunale, AG de la Société Anonyme de Pompage et Adduction d'Eau Région Nyonnaise (SAPAN), AG du Triage Dôle, AG de l'Association Régionale de l'Action Sociale (ARAS), AG Coopérative des Plantaz, AG Cité-Derrière, Conseil de Fondation de la petite enfance, Conseil d'Etablissement, AG du Réseau d'Accueil Toblérone (RAT), AG Clinique Dentaire.

Remplaçant : **M. Jean-Marc BETTEMS**

## REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026



**Direction : BÂTIMENTS, SECURITE, CULTURE & SOCIETES LOCALES**

*Service Bâtiments*

*Service Culture & sociétés locales*

**Responsable : M. Igor DIAKOFF**

*Parti : Alliance Libérale de Prangins*

- **Bâtiments**
  - Conception et réalisations des nouvelles constructions de bâtiments communaux
  - Rénovations et transformations des bâtiments communaux
  - Réparations et entretien
  - Conciergerie
  - Locations de salles communales
  - Gérance
- **Sécurité**
  - Police Nyon Région (PNR)
  - Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)
  - Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC)
- **Culture & sociétés locales**
  - Soutien à la création artistique & organisation de manifestations culturelles
  - Relations avec les Sociétés locales

**Représentations** : CoDir de Police Région de Nyon (PRN), AG du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS), AG de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC), CA Cité Derrière, Conseil de Fondation de la petite enfance.

**Remplaçante : Mme Alice DURGNAT LEVI**

## REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026



**Direction : FINANCE, INFORMATIQUE, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DES HABITANTS**

*Service Finances  
Service Ressources humaines  
Service Contrôle des habitants*

**Responsable : M. Jean de WOLFF**

*Parti : Entente Pranginoise*

- **Finances**
  - Politique financière
  - Comptabilité générale
- **Ressources humaines**
  - Recrutement
  - Politique salariale
  - Assurances sociales
  - Formation continue
- **Contrôle des habitants**
  - Tenue du registre des habitants et mise à jour des données
  - Prestations à la population en lien avec le registre des habitants
  - Communication d'informations aux différentes administrations
- **Informatique**
  - Systèmes d'information de la commune
  - Infrastructures informatiques et téléphoniques
  - Imprimantes, photocopieuses
- **Transports publics**
  - Bus urbain
  - Bus régional
- **Naturalisations**

*Représentations : AG de la Caisse Intercommunale de Pension, CA des Transports Publics de la Région Yvernoise (TPN)*

**Remplaçant : Mme Dominique-Ella CHRISTIN**

## REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026



**Direction : TRAVAUX PUBLICS, DECHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS**

*Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts*

**Responsable : M. Jean-Marc BETTEMS**

*Parti : Alliance Libérale de Prangins*

• **Travaux publics**

- Réalisations des aménagements des projets d'espaces publics de places et de mobilité (routes, pistes cyclables, cheminements et aménagements piétons, giratoires, ponts, parkings)
- Développement, entretien et exploitation du réseau de canalisations eaux claires et eaux usées (EC/EU)
- Eclairage public

• **Déchets**

- Gestion, valorisation, traitement
- Développement, entretien et gestion des infrastructures : déchetterie et éco-points

• **Voirie & espaces verts**

- Entretien routes, éclairage public, mobilier urbain
- Gestion de la signalisation et du marquage au sol
- Gestion espaces verts, terrains de sport, places de jeux, cimetière, plage

*Représentations : AG de la Société Electrique Intercommunale (SEIC), CoDir de la Déchetterie Intercommunale (CoDir), AG de la SADEC, AG de la Caisse Intercommunale de Pension (CIP)*

*Remplaçant : M. Igor DIAKOFF*

## REPARTITION DES DIRECTIONS LEGISLATURE 2021- 2026

### Vice-présidences (du 1 juillet au 30 juin)

**2021-2022:** première Vice-présidente: Mme Alice DURGNAT LEVI, second Vice-président: M. Igor DIAKOFF

**2022-2023:** premier Vice-président : M. Igor DIAKOFF, second Vice-président : M. Jean de WOLFF

**2023-2024:** premier Vice-président: M. Jean de WOLFF, second Vice-président: M. Jean-Marc BETTEMS

**2024-2025:** premier Vice-président : M. Jean-Marc BETTEMS, seconde Vice-Présidente : Mme Alice DURGNAT LEVI

**2025-2026 :** première Vice-présidente: Mme Alice DURGNAT LEVI, second Vice-président : M. Igor DIAKOFF

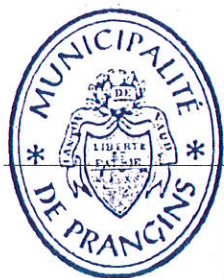
Adopté en séance de Municipalité du 9 août 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

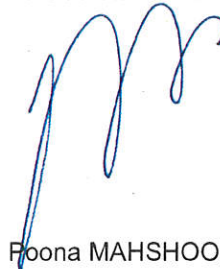
La Syndique



Dominique-Ella CHRISTIN



La Secrétaire municipale



Poona MAHSHOOR



Prangins, le 6 septembre 2021

## Dépôt d'un postulat

### Prangins : une véritable politique culturelle

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Par ce postulat, je demande à la Municipalité la mise sur pied d'une politique culturelle digne des riches possibilités qui sont celles de la Commune de Prangins.

En effet, un bémol peut être émis à l'égard de la Municipalité quant à son action politique durant la précédente législature. Force est d'admettre que trop rares ont été les rendez-vous culturels qui ont été proposés à la population pranginoise.

Cela sans compter le départ regrettable du festival « Jazz au peuple » qui je le rappelle a quitté la Commune de Prangins pour se délocaliser à Nyon, notamment en raison des subventions qu'octroie « Région de Nyon » à cette institution.

De mon point de vue, il n'est pas admissible qu'une commune comme Prangins manque d'ambition au niveau culturel compte tenu des ressources qui sont les siennes, je pense notamment aux moyens à disposition qui peuvent être utilisés, comme par exemple les synergies exploitables entre le Musée national et sa richesse patrimoniale ou encore à l'utilisation ponctuelle du théâtre des Morettes, tout autant d'outils à disposition pour des réalisations culturelles ambitieuses.

Je rappelle au Conseil communal qu'un budget a été sauvé *in extremis* lors de notre séance du mois de décembre 2020, une enveloppe financière est donc à disposition, elle se doit d'être utilisée de manière parcimonieuse et variée en termes d'offres.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité de mettre sur pied un programme annuel à raison de quatre à six rendez-vous ponctuels. L'objectif étant de diversifier l'offre culturelle à l'attention de la population pranginoise. Par diversification, j'entends une série de spectacles qui pourraient être proposés autour de thèmes comme des conférences, la mise en avant de genres musicaux variés comme le rap, la pop ou encore la musique populaire. Pourquoi ne pas imaginer une biennale autour de la littérature romande sur la base de ce qui est proposé dans le cadre des « Rencontres littéraires de Soleure », Prangins et son cadre rousseauiste si prêterait à merveille...

Je demande à que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité et je rappelle que selon l'article 66 du règlement du CC elle dispose d'un délai de six mois pour apporter une réponse.

  
Daniel Bujard

Conseiller communal

Ursula André  
André Fischer

Prangins, le 1 septembre 2021

Concerne : interpellation

Madame G. Bachmann  
Présidente du Conseil communal,

Nous désirons déposer l'interpellation suivante pour la séance du Conseil du 15 septembre 2021.

En étudiant le préavis 67/21, les soussignés ont désiré accéder aux archives, par l'intermédiaire de la société Pro Archives, mandatée par la Municipalité.

Contactée par Monsieur Fischer, cette société a répondu que la négociation du mandat était en cours, le contrat non signé et qu'elle n'avait pas accès aux archives.

Lors d'un passage au greffe municipal il nous a été proposé que, bien qu'il ne soit plus archiviste, nous pouvions faire appel à Monsieur Humm.

Les soussignés estiment qu'il n'est pas sérieux de la part de notre autorité de communiquer au Conseil que nous avons un nouvel archiviste quand rien n'est en place. Ce sentiment de manque de sérieux se porte également sur la transmission des archives sans période de transition et d'informations entre l'ancien et le nouveau titulaire.

Après trois archivistes communaux proches des administrés, nous déplorons que l'on confie les archives à une entité hors sol.

Pour revenir au présent, nous désirons connaître :

- A quelle date le nouveau mandataire sera opérationnel ?
- Une demande d'accès aux archives doit-elle être demandée à la Municipalité ou directement à l'entreprise ?

Nous désirons connaître les coûts suivants :

- Le montant annuel avec l'archiviste actuel.
- Le montant annuel du nouveau mandataire.
- La position comptable dans les comptes.
- Le montant alloué dans le budget 2021.

Ursula André



André Fischer



A la Municipalité de Prangins

En vertu de l'article 67 du règlement du Conseil communal, nous vous adressons l'interpellation suivante :

### **Quel avenir pour la plage de Promenthoux ?**

Comme annoncé, la Municipalité de Prangins a repris la gestion de la plage de Promenthoux début 2021.

Au vu de l'augmentation de sa fréquentation et de sa popularité ces dernières années, nous nous attendions à une reprise en main énergique avec un vrai concept global.

Force est de constater qu'il n'en fut rien et que la situation a continué de se dégrader fortement, raison de cette interpellation.

Par beau temps, et évidemment encore plus les week-ends, il est quasi impossible de trouver une place pour se baigner et ce déjà de bon matin. De par l'augmentation des gens qui fréquentent la plage, les sanitaires deviennent trop petits et souvent encombrés et sales. Les réclamations des pranginois (es) fusent de toute part, vous ne pouvez le nier. Les causes en sont multiples et plusieurs points nous viennent à l'esprit.

Le préavis 56/01 « Demande de crédit de Frs 515'000.- pour la démolition et la reconstruction de la buvette et des vestiaires de la plage de Promenthoux » parlait bel et bien dans son développement d'une buvette, sous-entendu buvette de plage. En vouloir en faire un restaurant de qualité, tout en agrandissant la surface attribuée aux clients au détriment des baigneurs, on est loin, très loin de l'idée de base votée et acceptée par le Conseil de l'époque.

Le problème du parking anarchique des voitures autours de ce site n'est pas nouveau, mais a pris cette année des proportions intolérables ; ce au détriment des règles de sécurité les plus élémentaires avec son corollaire de dangers potentiels.

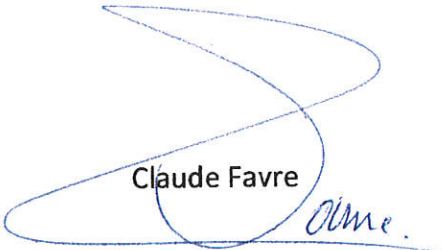
La présence d'une personne à l'entrée chargée d'encaisser la modique taxe d'entrée pour les non-pranginois a été supprimée. Outre cette tâche, cette dernière permettait d'avoir malgré tout un certain contrôle, d'offrir des renseignements divers, de conseiller les non-habitués. De plus cela permettait à plusieurs jeunes pranginois d'avoir un petit job d'été ; on connaît la difficulté actuelle pour notre jeunesse à trouver de telles occupations estivales. Dommage !

Typiquement l'augmentation des utilisateurs de paddle pourrait être « canalisée » par ce biais. Ceci est également un problème à ne pas négliger. Pour rappel un paddle est assimilé à un « bateau » et ne doit pas naviguer dans les zones protégées pour les baigneurs. Comme le fond de l'eau est peu profond à Promenthoux, nombre d'enfants, ainsi que d'adultes, côtoient ces embarcations, qui souvent ignorent cette restriction. A notre connaissance aucun contrôle n'a été effectué cette année.

Au vu de ces remarques préliminaires, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de la Municipalité les réponses aux questions suivantes :

1. Envisagez-vous un réaménagement extérieur et/ou intérieur des bâtiments et des espaces verts du site de la plage de Promenthoux ? Et si oui, dans quel délai et quelle est votre vision du projet ?
2. Envisagez-vous de revenir à une vraie buvette de plage ou au contraire à privilégier et développer la restauration ? Dans ce dernier cas, quels en sont les avantages pour l'évolution de la fréquentation de cette plage ?
3. Quelles solutions avez-vous pour résoudre les parkings sauvages
  - à court terme, soit pour l'année 2022
  - à moyen et à long terme, soit dans un délai de 2 à 5 ans
4. Une entrée payante pour les non-pranginois a toujours été perçue depuis de nombreuses années (plus de 75 ans) envisagez-vous de revenir en arrière avec cette taxe, ou au moins avec une présence ponctuelle à l'entrée ? Avez-vous étudié cette dernière possibilité ?
5. Enfin comment allez-vous canaliser et résoudre le flux sans cesse croissant des paddles, ceci sachant que la quasi-totalité de l'accès au lac est sous la « protection » des bouées de délimitation, interdisant justement l'accès à ces embarcations.

Nous vous remercions d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, de vos éclaircissements.

  
Claude Favre

  
Régis Boyv

  
Claude Perret

## Intervention M. André Fischer

### Parking des Abériaux



Il est fait mention d'un sol en résine dans les petites bordures entourant les arbres et séparant les places de parc. Ce sol n'est pas en résine. Il s'agit d'un agrégat perméable, l'eau de pluie s'écoule dans le sol. La couche de terre n'est que de 30 cm à ces endroits. Toutes les plantations n'ont pas résisté au piétinement des occupants de véhicules. Au final on se retrouvait avec un sol nu, boueux par temps de pluie. Envisager une plantation à feuillage persistant n'est pas réaliste.

### Parking des fossés



Les gazons ne sont pas intensifs, on n'utilise pas d'engrais. Ce qui n'empêche pas de suivre la recommandation de végétation spontanée.

### Route de l'Etraz



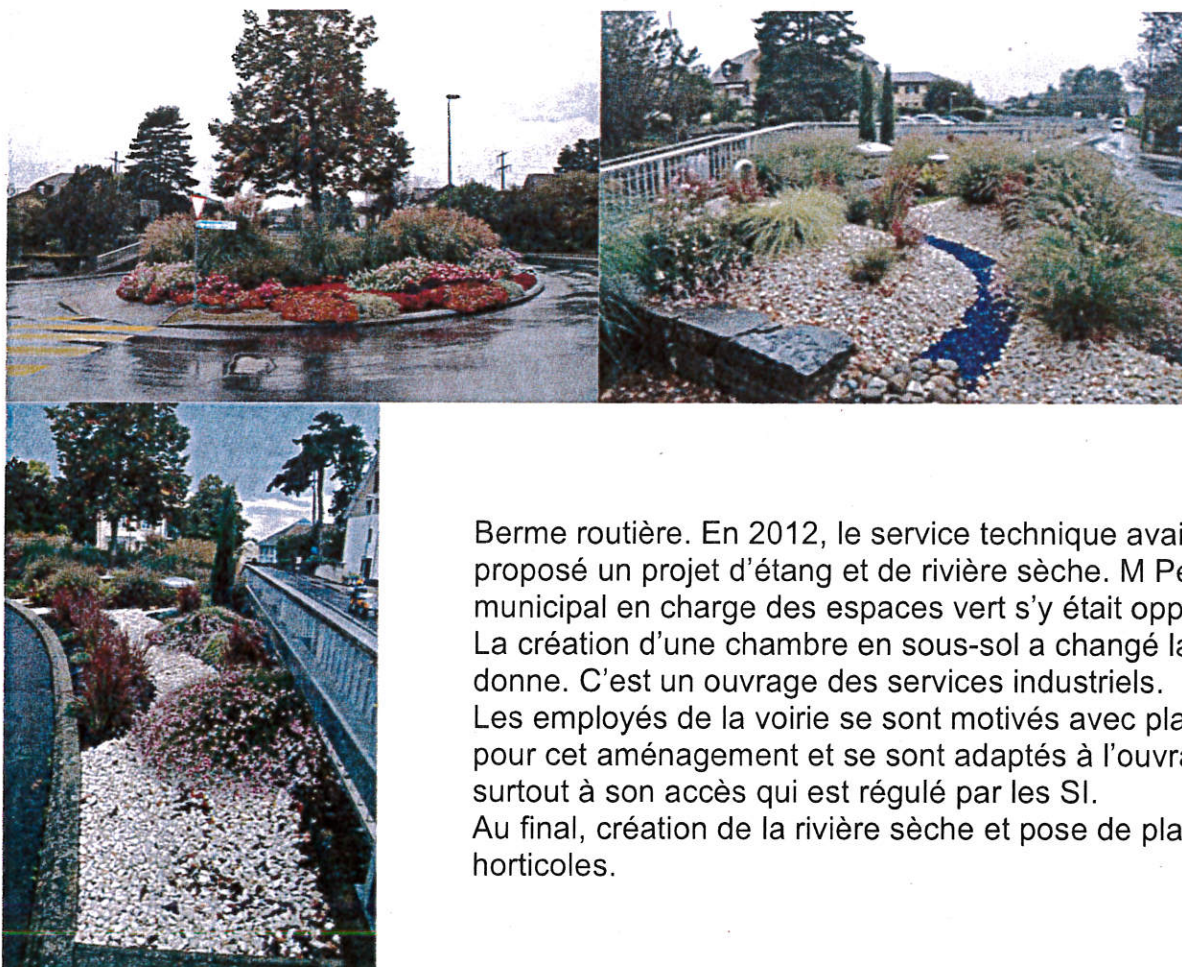
Trottoirs doublement goudronnés. Il faut savoir que la partie goudronnée entre les murs et la bordure du trottoir est privée. Les propriétaires ont recouru à la méthode simple. Les aménagements en réseau écologique de bord de route et de trottoirs sont difficilement réalisables sur le génie civil et il faut respecter une sécurité de 1.5 m d'entretien. Les bords de route et chemins privés sont déjà souvent entretenus par le service communal.

## Rond-point des Mélèzes



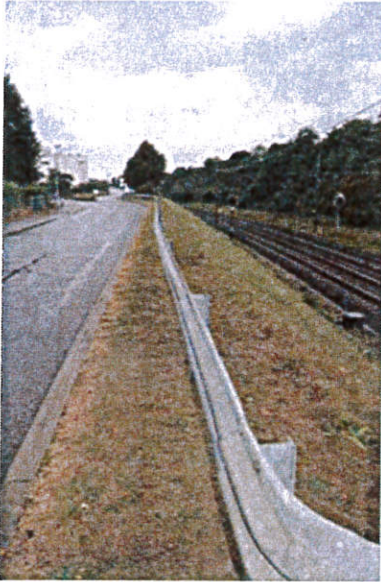
Les habitants du quartier le trouvent très joli. Des goûts et des couleurs !

## Rue de la Gare



Berne routière. En 2012, le service technique avait proposé un projet d'étang et de rivière sèche. M Perret, municipal en charge des espaces vert s'y était opposé. La création d'une chambre en sous-sol a changé la donne. C'est un ouvrage des services industriels. Les employés de la voirie se sont motivés avec plaisir pour cet aménagement et se sont adaptés à l'ouvrage et surtout à son accès qui est régulé par les SI. Au final, création de la rivière sèche et pose de plantes horticoles.

### Talus CFF, Redoute



Comme évoqué plus haut, la loi sur les routes exige une zone de sécurité de 1,5 m. ET le talus appartient au CFF

### Vallon des fossés, étang

Etang avec végétation invasive ? La réalité du terrain n'est pas si simple. Cette végétation sert de refuge aux canards et les protège des attaques de hérons. Le garde-faune de Prangins salue ces plantations. Il vaudrait la peine de lui demander son avis.



Nous avons la chance d'avoir à la voirie un chef de service compétent et des employés motivés. Ils s'identifient souvent avec leurs créations personnelles. Le plaisir de créer librement crée une saine émulation entre eux.

# Prangins sait désormais où bâtir son EMS

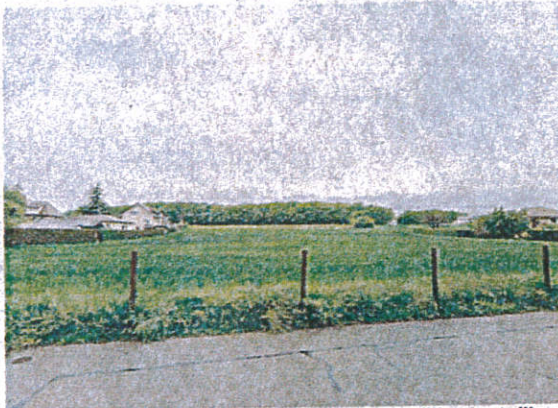
**SOCIAL** Les études concernant un futur établissement pour les personnes âgées sont loin d'être finies, mais ça se précise.

«J'espère que nous pourrions inaugurer le futur EMS avant la fin de la nouvelle législature!» Le municipal pranginois Igor Diakoff est particulièrement attaché au projet d'ouverture d'un établissement médicalisé pour personnes âgées d'ici à 2026. «Pour qu'elles ne soient pas obligées de quitter le village», insiste-t-il. D'ailleurs, lorsqu'il a été élu au sein de l'exécutif en 2016, c'est l'un des premiers dossiers qu'il a ouverts.

Tout prend du temps. Une proposition a été présentée au réseau santé La Côte, puis au canton, qui a accepté, en février 2018, de financer le bâtiment pour un montant qui devrait être de l'ordre de 15 millions de francs. La Fondation du Midi, qui administre les EMS nyonnais et qui a épaulé la Municipalité de Prangins dans la constitution de son étude, en assurera la gestion. Restait à choisir l'emplacement, avec l'examen de plusieurs sites.

## Le stationnement a fait la différence

La Municipalité avait retenu deux parcelles en zone à bâtir appartenant à la commune: l'une, la 127, au nord de la route de l'Etraz, au chemin de la Tuilière, et l'autre, la 318, plus proche du centre du village, puisqu'il s'agit du parking des Morettes, mais



Ce terrain d'environ un hectare, au chemin de la Tuilière, accueillera le futur EMS. SIGFREDO HARO

aussi moins spacieuse. «Il aurait fallu construire un parking souterrain qui aurait été à la charge des Pranginois, car le canton ne finance pas un tel équipement», précise Igor Diakoff.

Du coup, la 127, zone d'environ un hectare, avait été retenue, quand une interpellation d'un conseiller communal, en mai 2019, a dirigé l'implantation de l'EMS vers un autre secteur, un terrain de l'hôpital psychiatrique. Sauf que la parcelle appartient au canton et que celui-ci souhaite la conserver comme il l'a indiqué à l'exécutif en octobre 2020.

## Retour à la case départ

Retour, donc, aux premières études, sur le terrain situé chemin de la Tuilière. De nou-

velles discussions vont être nécessaires avec le réseau santé La Côte pour savoir si le projet initial de 50 lits est toujours d'actualité et examiner la question d'un centre d'accueil temporaire. La Municipalité devra ensuite choisir l'architecte et lancer un crédit d'études qui sera financé par la commune.

Une fois le dossier finalisé, il sera mis à l'enquête, avec de possibles oppositions de la part des riverains, comme ce fut le cas dans le quartier des Tines à Nyon. Dans cette éventualité, Igor Diakoff a déjà préparé sa réponse: «Si la commune avait vendu le terrain à un promoteur, il aurait construit une quinzaine de villas. Et les enfants font beaucoup plus de bruit que les personnes âgées!» MCF